



FEMMES INFORMATIONS JURIDIQUES INTERNATIONALES

Palais du travail - 9 place Lazare Goujon
69100 Villeurbanne
07 88 37 54 71 - secretariat@fiji-ra.fr
www.fiji-ra.fr

CATALOGUE DE FORMATIONS EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ DE LA FAMILLE

LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ DE LA FAMILLE :

- LE COUPLE (MARIAGE, PARTENARIATS ENREGISTRÉS, UNION LIBRE)
- LE DIVORCE, L'AUTORITÉ PARENTALE ET LES OBLIGATIONS ALIMENTAIRES
- LA FILIATION (PMA, GPA, L'ADOPTION), LA KAFALA
- L'ENLÈVEMENT INTERNATIONAL

SESSIONS DE FORMATIONS À DESTINATION DES AVOCATS ET DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR JURIDIQUE ET SOCIAL

NOTRE STRUCTURE

Femmes Informations Juridiques Internationales est une association qui défend les droits personnels et familiaux ayant une dimension internationale (les mariages mixtes, les déplacements illicites d'enfants, les divorces prononcés à l'étranger, etc.).

Elle offre des **informations juridiques spécialisées** relatives au **droit international privé** de la famille aux particuliers comme aux professionnels. A ce titre, des juristes assurent des permanences téléphoniques et accueillent le public sur rendez vous.

Par ailleurs, l'association effectue des **formations** pour les professionnels et des **sessions de sensibilisation** pour le public.

Enfin, des **lettres thématiques et des newsletters** sont diffusées à nos abonnés, sur demande.



INFORMATIONS ET CONSEILS
JURIDIQUES EN DROIT
INTERNATIONAL PRIVÉ DE LA
FAMILLE



FORMATIONS POUR LES
PROFESSIONNELS ET SESSIONS
DE SENSIBILISATION POUR LE
PUBLIC



LETTRES D'INFORMATIONS
DIFFUSÉES AUX ADHÉRENTS
ET PARTENAIRES, SUR
DEMANDE

L'IMPACT DE L'INTERNATIONALISATION DU DROIT DE LA FAMILLE SUR LA PRATIQUE QUOTIDIENNE DES PROFESSIONNELS

Sous l'effet de la mondialisation et de l'importance des flux migratoires, les dossiers présentant **des éléments d'extranéité** augmentent et les questions en droit international privé se font plus complexes. Il n'est donc plus possible aujourd'hui d'envisager les contentieux en droit de la famille sur le seul plan du droit interne.

De nombreux textes internationaux ont été adoptés en la matière (règlements européens Bruxelles II ter, Aliments, Rome III, Successions, Régimes matrimoniaux et patrimoniaux, conventions de La Haye, conventions bilatérales, etc.)

L'articulation délicate de ces textes avec le droit national a une incidence directe sur la pratique quotidienne des avocats et juristes. Elle exige une bonne maîtrise de cette nouvelle dimension du contentieux familial.

Il est par ailleurs essentiel pour les professionnels d'avoir des connaissances spécifiques pour appréhender ces problématiques afin d'accompagner et d'orienter les publics vers les services habilités à cet effet.

L'INTÉRÊT DE FORMATIONS SPÉCIFIQUES

Les formations proposent de **favoriser un accès** plus aisé aux textes applicables, notamment aux lois étrangères et d'en déterminer rapidement le contenu à travers la présentation des thèmes principaux que recouvre le droit international de la famille.

L'objectif des formations est de permettre de déterminer rapidement les outils et les services existants en matière familiale internationale. Il s'agit également d'acquérir des réflexes pour déterminer les actions préventives à mettre en place en urgence (opposition à la sortie du territoire, ordonnance de protection, etc.) ainsi que les procédures à conduire pour assurer la protection des droits personnels et familiaux des couples internationaux et de leurs enfants.

Reposant sur **des outils à la fois théoriques et pratiques**, les formations facilitent la compréhension des problématiques de droit international privé auxquelles se heurtent les femmes et leur familles.

Ces formations s'adressent en priorité aux avocats, élèves-avocats, juristes, travailleurs sociaux, conseillers conjugaux et familiaux, médiateurs qui accompagnent des publics confrontés à des situations familiales internationales (étrangers, familles binationales, expatriés, réfugiés et demandeurs d'asile, etc.).

Chaque formation fait l'objet de cas pratiques permettant d'illustrer les thèmes abordés. Il est possible de transmettre, en amont, des situations (anonymisées) qui seront résolues collectivement.

D'APRÈS VOUS ?

- Quel juge peut saisir une ressortissante sénégalaise qui souhaite introduire une action en recherche de paternité hors mariage à l'encontre d'un ressortissant français dont elle a eu un enfant non reconnu par lui ?
- Une ressortissante française peut-elle saisir le juge français d'une demande en divorce alors qu'un divorce a déjà été rendu à l'étranger à son encontre ?
- Quelle loi établit la filiation d'un enfant né en France, de mère mexicaine et de père français ?
- Un couple de nationalité franco-algérienne a recueilli en kafala le neveu de la femme. Depuis 7 ans, l'enfant est scolarisé en France. Ayant atteint l'âge de 10 ans, l'enfant peut-il demander la nationalité française ?
- Une femme de nationalité algérienne résidant en Algérie et seconde épouse d'un algérien décédé en France peut-elle percevoir une pension de réversion ?
- Quels moyens peuvent être mis en oeuvre par une ressortissante franco-tunisienne pour éviter l'enlèvement de son fils par son mari de nationalité tunisienne sachant qu'ils vivent en France et que le père a quitté le foyer emportant avec lui tous les papiers d'identité ?
- Le mariage religieux de deux Français en Israël sera-t-il reconnu en France ?
- Le juge français peut-il être saisi par une femme de nationalité afghane qui souhaite divorcer dès lors qu'elle vient de déposer une demande d'asile en France ?
- Est-ce que des Marocains ayant célébré leur mariage au Maroc doivent à nouveau se marier en France pour que celui-ci soit reconnu sur le territoire français ?
- Quelle sera la filiation d'un enfant adopté par un couple de femmes mariées dont l'une est allemande et l'autre française, résidant à Paris ?
- Un ressortissant français et un étranger peuvent-ils conclure un PACS dans un consulat français à l'étranger ?



L'UNION

EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

DESCRIPTIF

La mondialisation et l'importance des flux migratoires posent à l'heure actuelle des questions complexes en droit international privé de la famille : certains droits autorisent le mariage polygamique, d'autres le prohibent, tandis que le mariage homosexuel, longtemps interdit en France, demeure illégal dans un grand nombre d'Etats et que les pratiques de mariages forcés sont encore courantes dans certaines parties du globe. Ce sont autant d'aspects que le droit international privé doit saisir avec la tâche difficile de permettre la reconnaissance des lois étrangères tout en veillant au respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

OBJECTIFS

- Savoir déterminer la validité et les effets de l'union (mariage, partenariats, union libre) dans un contexte international
- Connaître les règles d'ordre public international établies par la Cour de Cassation dans ce domaine
- Identifier les procédures relatives à la voie de fait, l'opposition à mariage ou le refus de transcription
- Déterminer le juge compétent et la loi applicable à l'action en nullité et appréhender ses effets

CONTENU

• Le mariage international et l'ordre public

- Le mariage forcé, mariage précoce
- Le mariage polygamique
- Le mariage entre personnes de même sexe
- Les interdictions religieuses et la dot

• La transcription, l'opposition et l'annulation

- La transcription des mariages célébrés à l'étranger : les conditions, la procédure, le défaut de certificat de capacité
- La compétence juridictionnelle internationale et la loi applicable
- L'annulation du mariage : nullité absolue et nullité relative, mariage putatif

• Les autres formes d'union

- Les partenariats enregistrés : droit comparé, conditions de fond et de forme, circulation internationale des partenariats enregistrés
- L'union libre



LE DIVORCE ET SES EFFETS EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

DESRIPTIF

Le divorce n'est pas appréhendé de manière identique par les législations nationales si bien que l'égalité des époux face à une séparation peut aisément être remise en cause. Il est aussi un moment délicat pour les personnes et soulève à ce titre de multiples questions que le droit international privé a dû régler. Ainsi, des règles précises organisent la compétence des juridictions et la loi applicable en matière de divorce. D'autres prévoient les effets du divorce, tant pour les enfants que pour la pension alimentaire et la prestation compensatoire, ainsi que la reconnaissance et l'exécution des décisions rendues par un tribunal étranger. Cet ensemble de règles permet d'encadrer au plus près les différents rapports juridiques nés de l'évolution de la structure familiale.

OBJECTIFS

- S'approprier les textes régionaux et internationaux en matière de divorce, d'autorité parentale et d'obligations alimentaires
- Maîtriser les directives d'interprétation de la CJUE dans l'application des règlements européens (résidence habituelle, etc.)
- Appréhender le divorce dans les pays du Maghreb et leur réception en France
- Connaître la procédure de recouvrement de créances alimentaires à l'étranger

CONTENU

• Le divorce

- Dernières actualités du règlement Bruxelles II ter du 25 juin 2019 sur la compétence en matière matrimoniale et du règlement Rome III du 20 décembre 2010 sur la loi applicable au divorce et à la séparation de corps
- Focus sur les conventions signées avec les pays du Maghreb

• L'incidence de la rupture de la vie commune sur le titre de séjour

• L'autorité parentale

- L'articulation des règlements européens et des conventions de La Haye
- Les règles de compétence juridictionnelle et la prorogation volontaire de compétence
- Les mesures provisoires et conservatoires
- L'efficacité et la certification des décisions dans l'Union européenne

• Les obligations alimentaires

- Le règlement Aliments du 18 décembre 2008 et le Protocole de La Haye du 23 novembre 2007 applicables en matière d'obligations alimentaires
- Le recouvrement des pensions alimentaires et prestations compensatoires et les autorités compétentes



LA FILIATION INTERNATIONALE EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

DESRIPTIF

Le lien de filiation qui unit l'enfant à ses parents est essentiel car la naissance ne suffit pas toujours pour faire entrer un enfant dans une famille. Ce lien ne s'établit pas de la même façon dans toutes les législations. La détermination de la loi applicable à l'établissement de la filiation demeure donc essentielle.

La filiation peut être biologique ou adoptive. L'adoption internationale d'enfants étrangers par des français ou des étrangers, soulève de multiples questions relatives à la loi applicable aux adoptants et aux adoptés, et à la reconnaissance des jugements étrangers d'adoption en France. Ces questions se trouvent renouvelées suite aux évolutions des législations nationales qui autorisent le mariage entre personnes de même sexe.

Enfin, les rapports créés par la kafala (institution de droits arabo-musulmans qui consiste à prendre en charge l'entretien, l'éducation et la protection d'un enfant abandonné ou dont les parents ne sont pas en mesure de s'occuper, sans création de lien de filiation) ont exigé une prise en compte par le droit international privé afin que les effets de ce lien au regard du séjour ou de l'acquisition de la nationalité puissent être organisés.

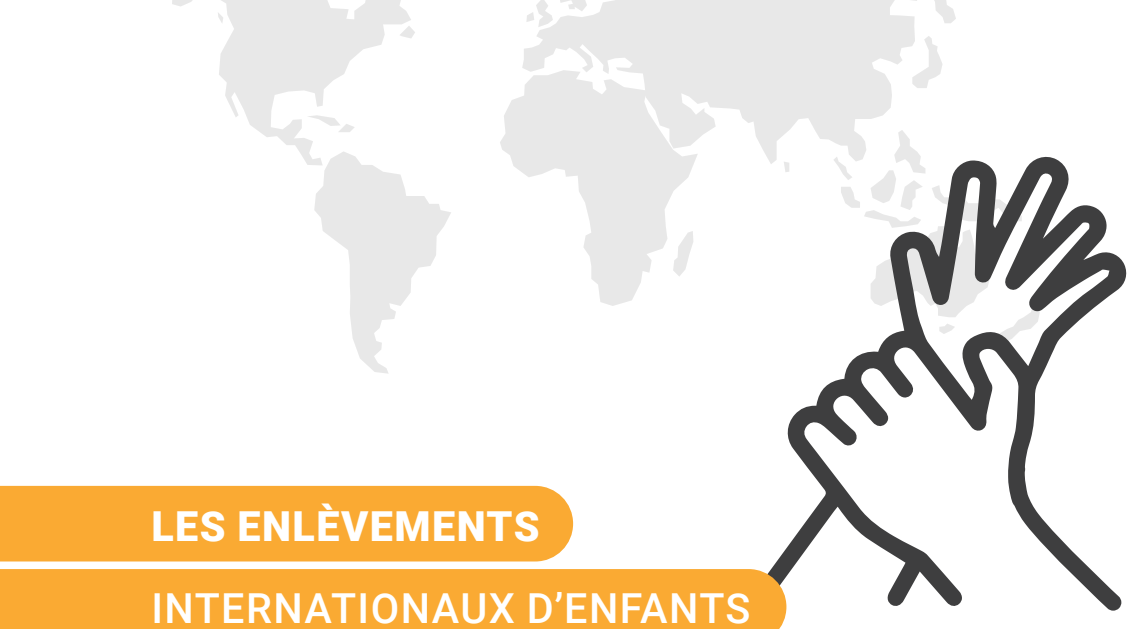
OBJECTIFS

- Identifier la loi applicable à la filiation biologique et adoptive
- Déterminer les possibilités d'établissement / de contestation de la filiation dans un cadre international

- Maîtriser la jurisprudence européenne relative à la reconnaissance des situations acquises à l'étranger (GPA, adoption, etc.).
- Appréhender le système de la kafala et sa réception en France

CONTENU

- **L'établissement et la contestation de la filiation biologique**
 - Les conventions multilatérales, bilatérales et le droit interne
 - L'action en recherche de maternité et de paternité, la possession d'état
 - La loi applicable, l'exercice de l'autorité parentale
- **Les modes de reproduction technologique-assistés**
 - La gestation pour autrui
 - La procréation médicalement assistée
- **L'adoption internationale**
 - La loi applicable
 - Le système de coopération instauré par la Convention de La Haye de 1993
 - La reconnaissance des jugements d'adoption prononcés à l'étranger
- **Le cas particulier de la kafala**
 - La définition et la reconnaissance en France
 - Les effets en France au regard de l'autorité parentale, du séjour et de l'acquisition de la nationalité française



LES ENLÈVEMENTS

INTERNATIONAUX D'ENFANTS

DESRIPTIF

Outre le bouleversement affectif qu'il crée, l'enlèvement d'un enfant par l'un de ses parents remet en cause les règles relatives à l'autorité parentale et au droit de garde des enfants. Les situations tendent à se complexifier dès lors qu'au conflit dans le couple, se superposent la distance géographique, la différence des cultures et celle des systèmes juridiques de deux Etats. Des instruments internationaux ont été créés pour lutter contre ces enlèvements et organiser le retour de l'enfant dans son pays de résidence habituelle.

Il existe également des mesures préventives qu'un des parents peut mettre en œuvre afin d'empêcher la sortie du territoire de l'enfant. Des mesures de médiation familiale internationale peuvent également être mises en place afin d'apaiser les conflits et de permettre aux parents de trouver des solutions alternatives à la voie judiciaire.

OBJECTIFS

- Savoir déterminer les textes applicables et autorités compétentes
- Connaître les procédures d'opposition à sortie du territoire et de retour d'enfant
- Maîtriser la jurisprudence des Cours européennes et la jurisprudence interne relatives aux enlèvements internationaux
- Identifier les acteurs compétents pour demander le retour d'un enfant

CONTENU

- **La définition du déplacement et du non retour illicite d'enfants**
- **Les mesures préventives**
 - Les oppositions et interdictions à la sortie du territoire
 - La reconnaissance et l'exequatur anticipés des décisions relatives à l'autorité parentale
 - Les limites des mesures préventives
- **Le retour de l'enfant**
 - Le fonctionnement des instruments internationaux : conventions multilatérales, conventions bilatérales, droit européen
 - La demande de retour
- **La médiation familiale internationale**
- **La répression pénale**

MODALITÉS PRATIQUES



MÉTHODE ET DURÉE

- Apports théoriques et pratiques
- Supports écrits et visuels
- Cas pratiques et échanges sur des situations rencontrées par les participants
- Un questionnaire est distribué en début de formation pour évaluer les besoins et les connaissances des participants
- Un second questionnaire est distribué en fin de formation en vue d'évaluer les apprentissages
- Chaque module (l'union en droit international privé, le divorce et ses effets, la filiation internationale, les enlèvements internationaux d'enfants) dure 3 heures sauf demande spécifique à la journée, sur plusieurs jours suivant besoin)



FORMATIONS A LA CARTE

L'association FIJI propose des formations « à la carte » à la demande des personnes intéressées. Ces formations permettent de traiter une problématique précise en fonction des besoins des professionnels (ex : les aspects juridiques des mariages forcés, la reconnaissance de la kafala en droit français, etc.). Il n'y a pas de pré-requis pour participer à nos formations.



DÉLAI D'ACCÈS

Il est nécessaire de s'inscrire au moins 1 mois avant la date de formation souhaitée.



INTERVENANTE

Cécile Corso, directrice de FIJI, docteur en droit international privé et chercheuse associée au CREDIP (Centre de Recherche sur le Droit International Privé) à l'Université Lyon 3.



TARIFS

Toutes nos formations font l'objet d'un devis préalable. Les tarifs sont établis en fonction du nombre de personnes, de la durée de la formation et du nombre de modules.



ACCESSIBILITÉ

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact
au 07 88 37 54 71 ou par mail : secretariat@fiji-ra.fr



**FEMMES INFORMATIONS
JURIDIQUES INTERNATIONALES**

Palais du travail - 9 place Lazare Goujon
69100 Villeurbanne

www.fiji-ra.fr